



OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

BUDGET DU CANADA

2024-2025



Faits saillants
pour l'industrie
optique-photonique



OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Faits saillants du Budget de 2024 du Canada pour l'industrie optique-photonique



À consulter :

Chapitre 2 : Donner à chaque génération les moyens de réussir	2
2.2 Offrir le meilleur départ possible à chaque enfant	2
2.3 Des chances égales pour les millénariaux et la génération Z	2
Chapitre 4 : Croissance économique pour chaque génération	2
4.1 Stimuler la recherche, l'innovation et la productivité.....	2
4.2 Attirer des investissements pour une économie carboneutre	6
4.3 Favoriser la croissance des entreprises pour créer des emplois.....	7
4.4 Une main-d'œuvre forte pour une économie forte.....	8
Chapitre 7 : Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie	9
7.1 Protéger les Canadiennes et les Canadiens, au pays et à l'étranger	9
7.2 La sécurité économique du Canada et de ses alliés	10
Chapitre 8 : L'équité fiscale pour chaque génération.....	11
8.1 Équité fiscale	11
8.3 Un gouvernement efficace et efficient.....	11

Document préparé par l'équipe d'Optonique à partir du Budget de 2024 du Gouvernement du Canada, disponible [ici](#).

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Chapitre 2 : Donner à chaque génération les moyens de réussir

2.2 Offrir le meilleur départ possible à chaque enfant

Aider les enfants à acquérir des compétences en programmation

Le gouvernement propose d'affecter **39,2 M\$ sur deux ans**, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour passer à la **phase suivante de CodeCan**. Le programme fédéral CodeCan a fourni à plus de 200 000 enseignants les outils nécessaires pour aider leurs élèves à coder, intégrant ainsi la programmation à la formation de la maternelle au 5^e secondaire.

2.3 Des chances égales pour les millénariaux et la génération Z

Aider la population étudiante à acquérir de l'expérience de travail

Afin de créer davantage d'occasions d'apprentissage en milieu de travail à l'intention des personnes aux études postsecondaires et les aider à acquérir les compétences, l'éducation et l'expérience réelle nécessaire, le gouvernement propose d'accorder **207,6 M\$ en 2025-2026**, à Emploi et Développement social Canada pour le **Programme de stages pratiques pour étudiants**.

Chapitre 4 : Croissance économique pour chaque génération

4.1 Stimuler la recherche, l'innovation et la productivité

Renforcer l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle

Pour permettre au Canada de tirer avantage de l'IA, le budget de 2024 annonce une augmentation considérable de 2,4 milliards de dollars du soutien ciblé en IA, incluant :

- Un financement **2,0 G\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, pour lancer le **Fonds d'accès à une puissance de calcul pour l'IA et la Stratégie du Canada sur une puissance de calcul souveraine pour l'IA**, afin d'aider les chercheuses et chercheurs, ainsi que les entreprises canadiennes en démarrage et en expansion à accéder à la puissance informatique dont elles ont besoin pour être concurrentielles et pour aider à stimuler le développement d'infrastructures d'IA de propriété canadienne situées au pays.
- Un financement de **200 M\$ sur cinq ans**, à partir de 2024-2025 afin d'inciter les entreprises en démarrage du domaine de l'IA **mettre de nouvelles technologies sur**

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

- le marché, et d'accélérer l'adoption de l'IA dans des secteurs critiques** comme l'agriculture, les technologies propres, les soins de santé et la fabrication. Ce soutien sera offert par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada (c'est-à-dire Développement économique Canada pour les régions du Québec - DEC, dans le cas du Québec).
- Un financement de **100 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, pour le **programme d'aide à l'IA du Conseil national de recherches Canada** afin d'aider les petites et moyennes entreprises à prendre de l'expansion et à accroître leur productivité par le développement et le déploiement de nouvelles solutions d'IA, potentiellement en travaillant avec de grandes entreprises, pour faire croître la productivité à travers le pays.
 - Un financement de **50 M\$ sur quatre ans**, à compter de 2025-2026, pour **soutenir les travailleuses et les travailleurs qui pourraient être touchés par la venue de l'IA**, comme ceux des industries créatives. Ce soutien sera fourni par l'intermédiaire du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, qui offrira une formation pour l'acquisition de nouvelles compétences aux travailleurs des secteurs et communautés potentiellement touchés.

Utiliser l'intelligence artificielle de façon sécuritaire

Afin d'intensifier les efforts visant à assurer une utilisation responsable de l'IA, le gouvernement propose :

- Un financement de **50 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, pour créer un **institut canadien pour la sécurité de l'IA afin d'assurer le développement et le déploiement sécuritaires de l'IA**. L'Institut aidera le Canada à mieux comprendre les risques que pourraient poser les systèmes d'IA générative et avancée et à s'en protéger. Le gouvernement consultera des parties prenantes et des partenaires internationaux sur l'élaboration de politiques concurrentielles en matière d'IA pour obtenir de l'information pertinente qui lui permettra de parachever la conception de l'institut pour la sécurité de l'IA et de déterminer son mode de fonctionnement.
- Un financement de **5,1 M\$** en 2025-2026 afin de doter le commissariat à l'IA et aux données des ressources nécessaires pour commencer à appliquer la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* proposée.
- Un financement de **3,5 M\$ sur deux ans**, à compter de 2024-2025, pour mettre en avant le rôle de chef de file du Canada grâce au Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, et ainsi assurer le leadership du pays sur la scène mondiale pour faire progresser le développement responsable, la gouvernance et l'utilisation des technologies de l'IA à l'échelle internationale.

Encourager davantage l'innovation et la productivité

Le gouvernement veut encourager les entreprises canadiennes à investir dans le capital, matériel et immatériel, ce qui les aidera à accroître leur productivité et à être concurrentielles. À cet effet, le gouvernement propose de **permettre aux entreprises d'amortir immédiatement le coût total des investissements dans les brevets, l'équipement d'infrastructure de réseaux de données, les ordinateurs et d'autres équipements de traitement de données**.

Document préparé par l'équipe d'Optonique à partir du Budget de 2024 du Gouvernement du Canada, disponible [ici](#).

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Les investissements admissibles (qui sont précisés dans les catégories pertinentes de déduction pour amortissement) doivent être acquis et mis en œuvre à compter du jour du budget et avant le 1er janvier 2027. Cette mesure devrait coûter **725 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025.

Stimuler la recherche et le développement et encourager la rétention de propriété intellectuelle

Afin de **moderniser et d'améliorer les incitatifs fiscaux à la recherche scientifique (RSDE)**, le gouvernement annonce qu'il amorce une 2^e phase de consultations sur des paramètres stratégiques plus précis, afin d'entendre d'autres points de vue des entreprises et de l'industrie sur des réformes précises et techniques. Il s'agit notamment de déterminer comment les sociétés publiques canadiennes pourraient être admissibles au crédit bonifié.

De plus, dans ce budget, le gouvernement propose d'affecter **600 M\$ sur quatre ans**, à compter de 2025-2026, et **150 M\$ par année par la suite** pour **améliorer le programme de RSDE**. La deuxième phase des consultations permettra de déterminer comment ce financement pourrait être ciblé pour stimuler la recherche et l'innovation.

Augmenter le soutien à la recherche

Afin de hausser les **subventions de recherche de base et soutenir le milieu canadien de la recherche**, le budget de 2024 propose d'accorder un financement de **1,8 G\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, et de 748,3 M\$ par année par la suite, au CRSH, au CRSNG et aux IRSC.

Le gouvernement annonce la **création d'une organisation-cadre de financement de la recherche**. Les conseils subventionnaires continueront d'exister au sein de cette nouvelle organisation et d'appuyer l'excellence dans la recherche impulsée par des chercheuses et des chercheurs, y compris les liens avec le portefeuille de la Santé. Cette organisation et cette structure nouvelles aideront également à faire progresser la recherche concertée, multidisciplinaire et axée sur la réalisation d'une mission à l'échelle internationale.

Le gouvernement annonce également la **création d'un conseil consultatif sur les sciences et l'innovation**. Ce conseil, qui sera composé de responsables du milieu universitaire, de l'industrie et du secteur sans but lucratif, aura le mandat d'élaborer une stratégie nationale en matière de sciences et d'innovation pour orienter l'établissement des priorités et accroître les retombées de ces investissements fédéraux importants.

Le gouvernement propose également de fournir **26,9 M\$ supplémentaires sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, **avec 26,6 M\$ en amortissement restant et 6,6 M\$ par la suite**, aux conseils subventionnaires afin d'établir un **système de gestion des subventions amélioré et harmonisé**.

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Appuyer les infrastructures de recherche de calibre mondial

Afin de faire progresser la prochaine génération de recherche de pointe, le gouvernement propose d'importants investissements dans la recherche et l'infrastructure scientifiques, dont :

- **399,8 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2025-2026, pour appuyer **TRIUMF**, le laboratoire de recherche en physique subatomique du Canada.
- **176 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2025-2026, à **CANARIE**, un organisme national sans but lucratif qui gère le réseau à vitesse ultra rapide du Canada servant à connecter les communautés de la recherche, de l'éducation et de l'innovation.
- **83,5 M\$ sur trois ans**, à compter de 2026-2027, pour soutenir le **Centre canadien de rayonnement synchrotron** situé à Saskatoon.
- **45,5 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, pour appuyer **l'Institut canadien de recherche en physique des astroparticules** Arthur B. McDonald, un réseau d'universités et d'instituts qui coordonnent l'expertise en physique des astroparticules.

Investir dans les talents locaux en recherche

Afin de favoriser la prochaine génération de talents en recherche, le gouvernement propose un financement de **825 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, et de **199,8 M\$ par année par la suite** pour **augmenter la valeur annuelle des bourses de maîtrise et de doctorat** à 27 000 \$ et 40 000 \$, respectivement, et celle des bourses postdoctorales à 70 000 \$. Ce financement fera également **augmenter le nombre de bourses d'études et de subventions de recherche offertes**, si bien qu'environ 1 720 personnes de plus, à savoir des étudiantes et des étudiants de cycle supérieur ou des boursières et des boursiers, pourront en profiter chaque année.

Promouvoir la recherche et l'exploration spatiales

Le gouvernement propose de verser **8,6 M\$**, en 2024-2025, à l'Agence spatiale canadienne pour le **Programme d'accélération de l'exploration lunaire** afin de soutenir l'industrie spatiale de calibre mondial du Canada et **d'accélérer la conception de nouvelles technologies**.

Le budget de 2024 annonce l'établissement d'une nouvelle approche pangouvernementale en matière d'exploration spatiale, de développement technologique et de recherche. Le **nouveau Conseil national de l'espace** permettra d'établir le niveau de collaboration nécessaire pour assurer l'avenir du Canada en tant que chef de file dans la course spatiale mondiale, et abordera des questions transversales qui couvrent les domaines commercial, civil et de la défense. Cette initiative permettra également au gouvernement de tirer parti de la base industrielle canadienne du secteur spatial grâce à ses capacités de calibre mondial, à sa main-d'œuvre et à ses antécédents en matière d'innovation et d'exécution.

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Accélérer la création et la rétention de la propriété intellectuelle dans le domaine des technologies propres

Le gouvernement propose d'affecter **14,5 M\$ sur deux ans**, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le **Collectif d'actifs en innovation**, dans le but que les petites et moyennes entreprises de technologies propres profitent d'un soutien spécialisé en matière de propriété intellectuelle pour faire croître leurs entreprises et tirer profit de leur PI.

4.2 Attirer des investissements pour une économie carboneutre

Instaurer un nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques

Le gouvernement entend instaurer un **nouveau crédit d'impôt de 10 % à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques applicable au coût des bâtiments utilisés** pour des segments importants de la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques, pour les entreprises qui investissent au Canada dans trois segments de la chaîne d'approvisionnement, soit l'assemblage de véhicules électriques, la production de batteries pour les véhicules électriques ou la production de matériaux actifs de cathodes.

Instaurer d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre

Le gouvernement offrira différents **crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre**, dont plusieurs seront disponibles rétroactivement. Ils incluent un crédit d'impôt à l'investissement dans : le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ; les technologies propres ; l'hydrogène propre ; la **fabrication de technologies propres** ; et l'électricité propre.

Faire progresser l'énergie nucléaire, la recherche nucléaire et les travaux d'assainissement de l'environnement

Le gouvernement propose d'affecter **3,1 G\$ sur 11 ans**, à compter de 2025-2026, avec **1,5 G\$ en amortissement restant**, à Énergie atomique du Canada limitée pour aider Laboratoires nucléaires canadiens à **réaliser ses recherches en sciences nucléaires et ses travaux de protection de l'environnement et d'assainissement des sites**.

Soutenir le Carrefour de la croissance propre

Le Carrefour de la croissance propre est la principale source d'information et de conseils du gouvernement sur le financement fédéral et d'autres mesures de soutien aux projets de technologie propre au Canada. Pour continuer à aider les partenaires des technologies propres

Document préparé par l'équipe d'Optonique à partir du Budget de 2024 du Gouvernement du Canada, disponible [ici](#).



OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

à trouver et à obtenir du soutien et des conseils pertinents, le gouvernement propose d'affecter **6,1 M\$ sur deux ans**, à compter de 2024-2025, au **Carrefour de la croissance propre**.

4.3 Favoriser la croissance des entreprises pour créer des emplois

Harmoniser les règlements à l'échelle du pays

Le gouvernement lancera en juin 2024 la toute **première enquête canadienne sur le commerce interprovincial** afin de connaître les défis que doivent relever des milliers d'entreprises canadiennes lorsqu'elles achètent, vendent et investissent au-delà des frontières provinciales et territoriales. Les conclusions de l'enquête aideront à cerner les principaux obstacles interprovinciaux, qui pourront alors être éliminés.

Ouvrir la voie à de nouvelles opportunités grâce aux sociétés d'État à vocation financière

Le gouvernement annonce qu'il invitera ces institutions à mobiliser plus de financement et à prendre plus de risques pour offrir davantage de soutien aux entreprises canadiennes. En plus de cette orientation générale, le budget de 2024 définit de nouveaux domaines phares pour ces sociétés d'État :

- La **Banque de développement du Canada** devrait **augmenter le financement offert aux nouvelles entreprises qui promettent une forte croissance et accélérer la réorientation de ses investissements en capital de risque vers les secteurs émergents et à risque élevé** afin d'attirer davantage de capitaux privés.
- **Exportation et développement Canada (EDC)** devrait tirer parti de l'ensemble de ses outils et de ses pouvoirs, notamment en mettant à jour les lignes directrices internes en matière de gestion des risques pour faciliter une plus grande prise de risques dans l'ensemble de son portefeuille. Sachant que le succès des entreprises exportatrices canadiennes sur des marchés et des secteurs hautement concurrentiels exige parfois un soutien ciblé supplémentaire, EDC devrait également **créer une nouvelle enveloppe de capital extensible afin de maximiser le potentiel des entreprises exportatrices dans des secteurs d'importance stratégique pour le Canada en prenant de plus grands risques dans le déploiement de son capital**. Le fait qu'EDC conclue elle-même des transactions à plus haut risque et à plus fort impact réduira le besoin de soutien direct par l'intermédiaire du Compte du Canada.

Investir dans les entreprises canadiennes en démarrage

Le gouvernement propose d'affecter **200 M\$ sur deux ans**, à compter de 2026-2027, pour accroître **l'accès au capital de risque des personnes entrepreneures en quête d'équité** et pour investir dans les communautés mal desservies et à l'extérieur des principaux centres métropolitains.

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Stimuler la croissance économique régionale

Le gouvernement propose d'affecter **158,5 M\$ de plus sur deux ans**, à compter de 2024-2025, aux agences de développement régional du Canada pour le **programme Croissance économique régionale par l'innovation**. À noter qu'une partie de ce financement sera consacrée à l'innovation dans le logement.

Réduire les formalités administratives pour stimuler l'innovation

Pour s'assurer que la réglementation suit le rythme des nouvelles idées plutôt que de freiner l'innovation, le gouvernement annonce qu'il entend **apporter des modifications à la Loi sur la réduction de la paperasse afin d'élargir l'utilisation de bacs à sable réglementaires** (*regulatory sandboxes*) au sein du gouvernement. Les changements favoriseront l'innovation en offrant des exemptions limitées aux lois et aux règlements existants, en simplifiant le système de réglementation et en réformant la réglementation selon les réalités commerciales modernes.

Soutenir le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de Commerce du Canada

Cette initiative donne accès à de l'information et à des analyses en temps réel, ce qui permet aux entreprises canadiennes de rester informées et de prendre des décisions qui les aident à rester dynamiques et à soutenir leur main-d'œuvre. Le gouvernement propose de faire progresser ces travaux et de verser **7,2 M\$ sur trois ans**, à compter de 2024-2025, pour **appuyer le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de commerce du Canada**.

4.4 Une main-d'œuvre forte pour une économie forte

Outiller les jeunes entrepreneurs

Afin de donner aux jeunes propriétaires d'entreprise les moyens de leurs ambitions, le gouvernement propose d'affecter **60 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, à **Futurpreneur Canada**. L'organisme s'assurera qu'un financement correspondant versé par les autres ordres de gouvernement et le secteur privé accompagne cet investissement fédéral.

Établir le droit à la déconnexion

Le budget de 2024 propose de verser **3,6 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, et **0,6 M\$ par la suite** pour permettre au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada de mettre en œuvre des **modifications législatives au Code canadien du travail qui obligeront les employeurs des secteurs sous réglementation fédérale à établir une politique sur le droit à la déconnexion** limitant les communications liées au travail en dehors des heures de travail.

Document préparé par l'équipe d'Optonique à partir du Budget de 2024 du Gouvernement du Canada, disponible [ici](#).

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Moderniser la Loi sur l'équité en matière d'emploi

Le gouvernement entend proposer des modifications législatives visant à moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, y compris en élargissant les groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

Chapitre 7 : Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie

7.1 Protéger les Canadiennes et les Canadiens, au pays et à l'étranger

Renforcer la défense nationale

Le budget de 2024 propose des investissements de base de **8,1 G\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, et de **73,0 G\$ sur 20 ans** dans le ministère de la Défense nationale (MDN), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et Affaires mondiales Canada (AMC), afin que le Canada soit prêt à réagir aux menaces mondiales et à protéger le bien-être des membres des Forces armées canadiennes. En matière de défense, le ratio des dépenses au PIB du Canada devrait atteindre 1,76 % d'ici 2029-2030. En voici quelques exemples :

- Un financement de **549,4 M\$ sur quatre ans**, à compter de 2025-2026, et **267,8 M\$ au cours des années à venir**, afin de permettre au MDN de **remplacer le matériel de télécommunications par satellite du Canada** dans le monde, et de faire l'acquisition de nouveaux hélicoptères tactiques, de capacités de missiles à longue portée pour l'Armée de terre et d'aéronefs d'alerte lointaine aéroportée.
- Un financement de **1,4 G\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, et de **8,2 G\$ pour les années à venir** afin de permettre au MDN de **regarnir son stock d'équipement militaire**.
- Un financement de **1,8 G\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, et de **7,7 G\$ dans les années à venir** afin de permettre au MDN de **créer une réserve stratégique de munitions et d'accroître la production de munitions d'artillerie fabriquées au Canada**. Les bénéficiaires du secteur privé sont censés contribuer aux coûts d'infrastructure et de réoutillage.
- Un financement de **941,9 M\$ sur quatre ans**, à compter de 2025-2026, et de **16,2 G\$ de dollars** au cours des années à venir pour **permettre au ministère de la Défense nationale de s'assurer que l'infrastructure militaire peut soutenir l'équipement et les opérations modernes**.
- Un financement de **52,5 M\$ sur cinq ans**, à compter de 2024-2025, et de **54,8 M\$ dans les années à venir**, afin de permettre au MDN d'**aider les entreprises en démarrage qui mettent au point des technologies à double usage essentielles à la défense du Canada par l'intermédiaire du Fonds d'innovation de l'OTAN**.

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

7.2 La sécurité économique du Canada et de ses alliés

Protéger les entreprises canadiennes contre la concurrence déloyale

Le gouvernement propose d'affecter **10,5 M\$ sur trois ans**, à compter de 2024-2025, à l'Agence des services frontaliers du Canada pour créer une **unité de surveillance du marché dédiée**. L'unité sera chargée de surveiller et de mettre à jour chaque année les mesures de recours commerciaux, de protéger la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes contre les pratiques commerciales déloyales et d'assurer une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité du marché.

Assurer un traitement réciproque pour les entreprises canadiennes à l'étranger

Le Canada envisagera à l'avenir de faire de la réciprocité un élément clé de l'élaboration des nouvelles politiques. Cette approche repose sur l'engagement pris par le Canada de **mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement réciproques**, y compris pour les dépenses d'infrastructure et d'infrastructure infranationale, à court terme. En cherchant à atteindre la réciprocité, le Canada continuera de collaborer avec ses alliés pour inciter les entreprises à réorienter les chaînes d'approvisionnement vers des partenaires fiables, et veillera à ce que les nouvelles mesures ne nuisent pas inutilement aux partenaires commerciaux qui ne font pas preuve de discrimination à l'égard des marchandises et des entreprises canadiennes qui fournissent des biens et des services.

Protéger les chaînes d'approvisionnement essentielles

Le Canada travaille activement avec ses alliés pour **renforcer les chaînes d'approvisionnement communes et approfondir ses liens économiques avec des partenaires de confiance**, notamment dans le contexte d'une transition accélérée vers une économie carboneutre.

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Chapitre 8 : L'équité fiscale pour chaque génération

8.1 Équité fiscale

Améliorer l'équité fiscale

Le gouvernement entend **augmenter le taux d'inclusion de tous les gains en capital réalisés par des sociétés et des fiducies de la moitié à deux tiers**, en modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à compter du 25 juin 2024.

Un allègement fiscal pour les entrepreneuses et les entrepreneurs

Afin d'encourager l'entrepreneuriat, le gouvernement propose **l'incitatif aux entrepreneurs canadiens**, qui **réduira le taux d'inclusion à 33,3 % sur une somme maximale à vie de 2 M\$ de gains en capital admissibles**. Lorsque cet incitatif sera pleinement mis en œuvre, et combiné à l'exemption cumulative sur les gains en capital bonifiée, les entrepreneuses et les entrepreneurs bénéficieront d'une exemption combinée d'au moins 3,25 M\$ lorsqu'ils vendent la totalité ou une partie d'une entreprise.

- L'incitatif entraînera un taux d'inclusion d'un tiers, et la limite augmentera de 200 000 \$ par année, à compter de 2025, jusqu'à ce qu'elle atteigne 2 millions de dollars en 2034.
- Cet incitatif supplémentaire de 2 M\$ sera offert aux investisseuses et investisseurs fondateurs dans certains secteurs qui possèdent au moins 10 % des actions dans leur entreprise et dont l'entreprise a constitué le principal emploi pendant au moins cinq ans.

8.3 Un gouvernement efficace et efficient

L'approvisionnement gouvernemental pour stimuler l'innovation

Le gouvernement a l'intention de proposer des **cibles en matière d'approvisionnement prévues par la loi pour les petites et moyennes entreprises et les sociétés novatrices**. Le gouvernement tiendra des consultations auprès des parties intéressées de l'industrie et des organismes axés sur l'innovation, et évaluera également les pratiques exemplaires internationales au moment d'élaborer une proposition.